

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

27/01/2022

AFFICHEE LE :

27/01/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 27

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

10 FEV. 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 2 février, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni en visioconférence, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Christophe CURTAT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON.

ABSENTS : Claude REMUSON, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Claude REMUSON à Serge RICCI.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

DELIBERATION N° DELIB-2022-004

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Aux termes de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

Maryse GENARD représentait la commune au sein de plusieurs organismes extérieurs :

- Conseil portuaire de Caen-Ouistreham
- Collège Gisèle GUILLEMOT
- Lycée JULES VERNE

Suite à sa démission, il convient de pourvoir à son remplacement.

La désignation des délégués a lieu, en application des dispositions précitées du CGCT, au scrutin secret à la majorité absolue aux premier et second tours. En cas de troisième tour, l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Un délai de 5 minutes est laissé pour le dépôt des candidatures.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir (...) dans les organismes extérieurs (...), les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Ainsi, par conséquent,

Vu L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales
 Considérant la/les candidatures pour pouvoir aux sièges vacants dans les organismes extérieurs,
 Considérant les résultats des scrutins,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE DESIGNER** le ou les délégué(s) suivant(s) pour représenter la Commune au sein des organismes extérieurs ci-dessous :

INSTANCES

Conseil portuaire de Caen-Ouistreham

- 1 titulaire : Monsieur Thierry TAVERNEY
- 1 suppléant : Denis LE THOREL

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**Collège Gisèle GUILLEMOT**

- 1 titulaire : Guillaume LEDEBT
- 1 suppléant : Madame Georgette BENOIST

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Lycée Jules VERNE

- 1 titulaire : Guillaume LEDEBT
- 1 suppléant : Monsieur Didier FLAUST

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT